

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019**

**Compte rendu soulignant les résultats, les risques
et les changements importants quant au fonctionnement,
au personnel et aux programmes**

1. Introduction

Ce rapport financier trimestriel a été préparé par la haute gestion du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu en parallèle avec le [Budget des dépenses 2019-2020](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et programmes

Le CRSH a été constitué en 1977 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines*. Comme cela est mentionné à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, le CRSH est un établissement public. À titre d'organisme subventionnaire fédéral, il encourage et appuie la recherche et la formation au niveau postsecondaire dans le domaine des sciences humaines afin d'accroître le développement du Canada, de ses communautés et de ses régions sur le plan économique, social et culturel. La recherche en sciences humaines permet de produire des connaissances sur l'être humain d'hier et d'aujourd'hui en vue d'un avenir meilleur.

Une description sommaire de la raison d'être et des activités de programme du CRSH se trouve dans la [Partie II du Budget des dépenses 2019-2020](#).

1.2 Méthode de présentation du rapport

La haute gestion a préparé ce rapport trimestriel en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSH accordées par le Parlement ainsi que celles qui ont été utilisées par le CRSH conformément au Budget des dépenses 2019-2020. Ce rapport a été préparé au moyen d'un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière concernant l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées sous forme de limites approuvées annuellement en vertu des lois de crédits ou sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées en vertu d'autres lois.

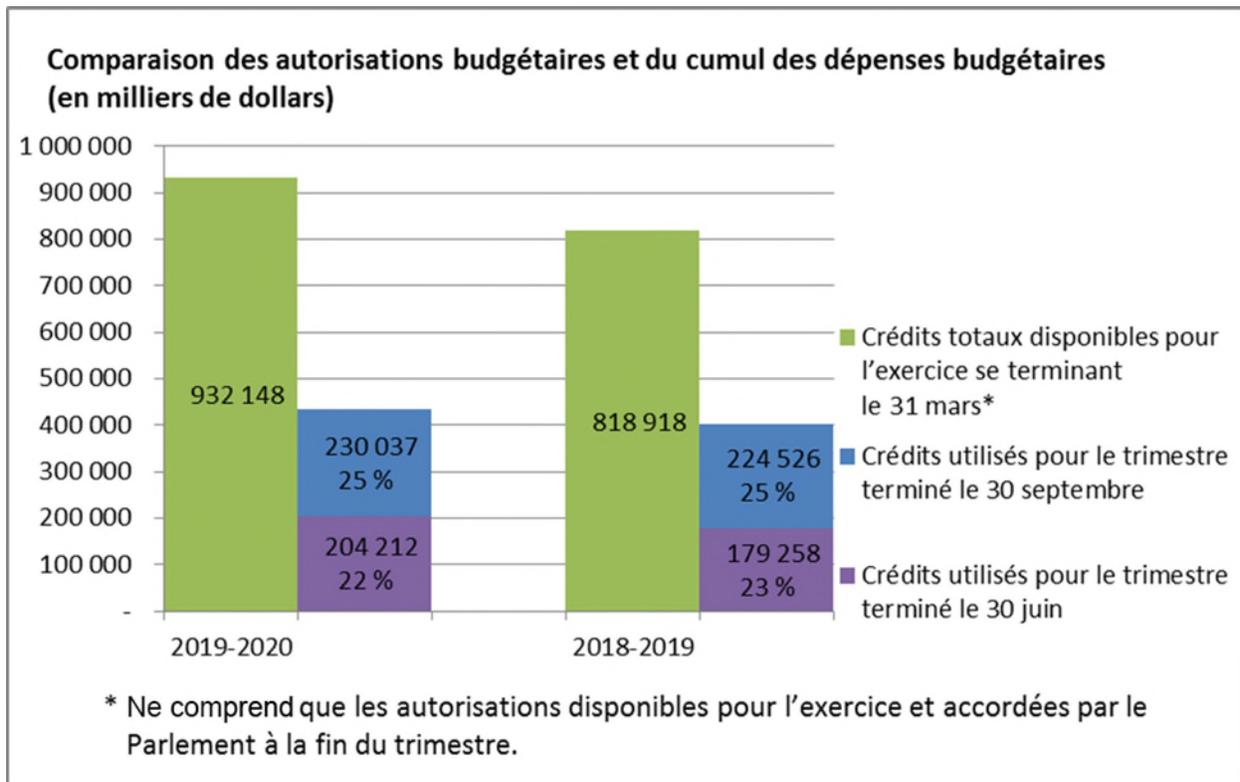
Le CRSH utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, lesquels font partie du processus de production de rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore attribuées en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

2. Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

La présente section donne un aperçu des éléments importants qui ont contribué à modifier les ressources disponibles au cours de l'exercice et fait état des dépenses cumulatives et trimestrielles réelles par rapport à l'exercice précédent.

Le graphique ci-dessous permet de comparer les autorisations budgétaires disponibles pour l'ensemble de l'exercice financier et les dépenses budgétaires par trimestre pour l'exercice 2019-2020 et l'exercice 2018-2019.



2.1 Changements importants quant aux autorisations budgétaires

Au 30 septembre 2019, les autorisations budgétaires totales disponibles du CRSH pour l'exercice 2019-2020 s'élevaient à 932,1 millions de dollars. Cela représente une augmentation globale de 113,2 millions de dollars (13,8 %) par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les principaux changements dans les autorisations budgétaires du CRSH entre l'exercice en cours et l'exercice précédent comprennent les éléments suivants :

- une augmentation de 57,2 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Fonds Nouvelles frontières en recherche qui appuie la recherche internationale, interdisciplinaire, qui présente des risques élevés et qui demande des résultats rapides;
- une augmentation de 38,7 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Fonds de soutien à la recherche qui fournit aux chercheurs les installations dont ils ont besoin dans les établissements postsecondaires pour entreprendre de la recherche et améliorer la reddition de comptes et l'établissement de rapports dans le cadre du programme;

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

- une augmentation de 9,0 millions de dollars découlant du budget de 2018 pour appuyer des travaux de recherche menés par des chercheurs dans les domaines des sciences humaines;
- une augmentation de 8,9 millions de dollars découlant du budget de 2018 au titre du Programme des chaires de recherche du Canada, qui appuie un milieu diversifié d'excellents chercheurs à diverses étapes de leur carrière dans des établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles et qui appuie les chercheurs en début de carrière;
- une augmentation de 6,1 millions de dollars découlant du budget de 2019 afin de créer plus de bourses pour les étudiants des cycles supérieurs dans le cadre du Programme des bourses d'études supérieures du Canada;
- une augmentation de 1,4 million de dollars découlant du budget de 2019 afin de prolonger le congé parental payé de 6 à 12 mois pour les étudiants diplômés et les stagiaires postdoctoraux appuyés par les organismes;
- une diminution de 3,7 millions de dollars au titre des subventions Connexion – Capacité de recherche autochtone et réconciliation;
- une diminution de 1,9 million de dollars au titre du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche;
- une diminution de 1,2 million de dollars au titre du Programme des chaires de recherche Canada 150;
- une diminution de 1,0 million de dollars de l'augmentation économique.

2.2 Changements importants quant aux autorisations budgétaires utilisées

Dépenses cumulatives pour l'exercice courant

Le tableau suivant présente une comparaison des dépenses cumulatives par crédit pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses budgétaires cumulatives à la fin du trimestre

(en millions de dollars)

	2019-2020	2018-2019	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel	13,9	13,1	0,8
Non liées au personnel	3,0	1,6	1,4
Crédit 5 - Subventions et bourses	417,4	389,1	28,3
Dépenses budgétaires totales	434,3	403,8	30,5

Les dépenses budgétaires totales s'élevaient à 434,3 millions de dollars à la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020, par rapport à 403,8 millions de dollars au cours de la même période de l'exercice précédent.

Subventions et bourses

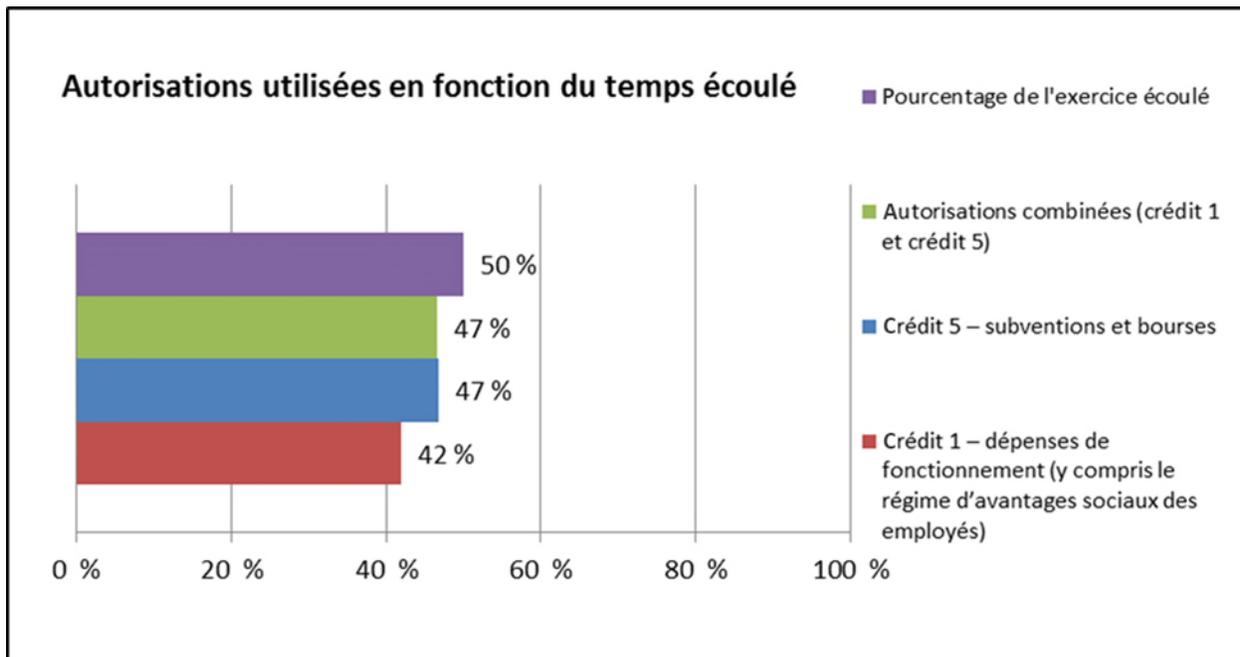
À la fin du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020, les dépenses au titre des subventions et bourses ont augmenté de 28,3 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due au financement supplémentaire affecté dans le budget de 2018.

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel ont augmenté de 0,8 million de dollars par rapport à celles de la même période en 2018-2019. L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation économique résultant du renouvellement des conventions collectives approuvées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018-2019 et à l'embauche d'équivalents temps plein (ETP) découlant de la mise en œuvre du budget de 2018.

Les dépenses totales non liées au personnel ont augmenté de 1,4 million de dollars principalement en raison d'une augmentation des dépenses au titre des services professionnels et de l'achat de matériel de bureau, d'ordinateurs et de téléphones cellulaires attribuable à l'augmentation du nombre d'employés.



Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020 (230,0 millions de dollars) représentent 25 % des autorisations budgétaires totales disponibles (932,1 millions de dollars).

Dépenses trimestrielles

Les autorisations budgétaires totales utilisées au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020 se sont élevées à 230,0 millions de dollars (24,7 % des autorisations budgétaires totales disponibles; 24,8 % des autorisations budgétaires totales pour les programmes de subventions et de bourses et 21,7 % pour les dépenses de fonctionnement et les avantages sociaux des employés).

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

Dépenses budgétaire pour le deuxième trimestre

(en millions de dollars)

	2019-2020	2018-2019	Écart
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement			
Liées au personnel	6,8	7,5	(0,7)
Non liées au personnel	1,9	0,8	1,1
Crédit 5 - Subventions et bourses	221,3	216,2	5,1
Dépenses budgétaires totales	230,0	224,5	5,5

Subventions et bourses

Les paiements de transfert représentent 96 % des autorisations disponibles du CRSH. Les dépenses au titre des paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en fonction du cycle des programmes. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2019-2020, les dépenses du CRSH au titre des paiements de transfert ont augmenté de 5,1 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation des dépenses est proportionnelle à l'augmentation découlant du budget de 2019-2020 par rapport à 2018-2019.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses liées au personnel ont diminué de 0,7 million de dollars par rapport à celles de la même période de l'exercice 2018-2019 principalement en raison des paiements de salaire rétroactifs approuvés au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2018-2019.

Les dépenses non liées au personnel ont augmenté de 1,1 million de dollars principalement en raison d'une augmentation des dépenses au titre des services professionnels et de l'achat de matériel de bureau, d'ordinateurs et de téléphones cellulaires attribuable à l'augmentation du nombre d'employés.

3. Risques et incertitudes

Au moyen de l'exercice d'identification des risques organisationnels, le CRSH définit et évalue chaque année les risques au niveau organisationnel et élabore des mesures correctives afin de réduire le plus possible leur probabilité de réalisation ou leur incidence. La haute gestion suit de près les risques énumérés ci-dessous pour veiller à ce qu'ils soient atténués de manière continue et que le niveau de risque résiduel soit acceptable.

Risque stratégique 1 : capacité de gérer les ressources

La capacité du CRSH d'obtenir des résultats est influencée par des éléments et des occasions internes et externes, comme l'élaboration d'un système de gestion des subventions, l'intégration au [Comité de coordination de la recherche au Canada](#) (CCRC) et l'appui donné à ce comité et le renforcement de la stratégie en matière de capacité de recherche autochtone. Le CRSH utilise ses structures de gouvernance organisationnelle et s'appuie sur des documents de planification clés, comme le plan stratégique et le cadre ministériel des résultats, pour garantir une supervision solide de l'atteinte des résultats. L'augmentation substantielle du financement du CRSH annoncée dans le budget de 2018 permet au CRSH de montrer comment il peut effectivement respecter ses engagements en ce qui concerne des thèmes fondamentaux au profit d'un écosystème de recherche robuste.

Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

Risque stratégique 2 : capacité de gérer le changement

Les activités prévues à l'appui des objectifs du CRSH sont vulnérables à la gestion du changement. Le CRSH a un certain nombre d'activités clés en 2019-2020, notamment de nouvelles technologies, l'évolution de la structure de gouvernance interorganismes, de nouvelles collaborations, de nouveaux partenariats, de nouvelles orientations de programme et de nouvelles priorités gouvernementales. Pour faire en sorte que le CRSH respecte ses engagements et en minimise l'incidence sur d'autres projets et sur le fonctionnement de l'organisme, il continuera de mettre en œuvre la formation obligatoire, la Stratégie d'investissement dans le personnel, le Programme de gestion du rendement intégré ainsi que d'autres stratégies afin d'assurer le perfectionnement approprié des employés dans un milieu de travail en constante évolution. De plus, le CRSH intègre un volet relatif à la gestion du changement à la plupart de ses projets.

Risque stratégique 3 : capacité de répondre aux attentes des intervenants externes

La gestion des relations avec les intervenants est un élément essentiel de la réussite du CRSH. Pour assurer la gestion efficace des diverses relations avec les intervenants, le CRSH a créé les leaders pour le CRSH, un groupe de représentants des établissements. Ce groupe assure une communication entre les établissements qu'il représente et le CRSH, ce qui aide tous les intervenants à demeurer au fait des nouveaux enjeux et à atténuer le risque de mauvaise harmonisation avec leurs priorités et leurs valeurs.

Le CCRC réunit les dirigeants des trois organismes subventionnaires fédéraux de la recherche, soit le CRSH, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), et la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI), ainsi que le Conseil national de recherches Canada, Innovation, sciences et développement économique Canada, Santé Canada et le conseiller scientifique en chef du Canada. Le comité s'appuie sur une tradition de coopération entre les trois organismes et la FCI. Il a apporté une visibilité, des ressources et des possibilités nouvelles pour répondre aux besoins des chercheurs canadiens. Le CCRC a récemment présenté son premier rapport d'étape, qui fait état des progrès réalisés à l'égard des priorités nationales telles que :

- le lancement du Fonds Nouvelles frontières en recherche;
- la mobilisation des communautés autochtones;
- la mise en œuvre de politiques et de programmes pour appuyer les chercheurs en début de carrière et la promotion de l'équité, de la diversité et de l'inclusion en tant que fleurons de l'excellence en recherche au Canada.

Obtenez plus de renseignements sur les principaux risques stratégiques du CRSH de l'exercice en cours dans le [Plan ministériel 2019-2020 du Conseil de recherches en sciences humaines](#).

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019**

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux possibilités de financement

À la suite de l'annonce faite dans le budget de 2019, le CRSH, en collaboration avec le CRSNG et les IRSC, a annoncé en juin 2019 que la durée du congé parental payé avait doublé pour les étudiants diplômés et les stagiaires postdoctoraux appuyés par les organismes. La durée maximale du congé parental payé est passée de 6 à 12 mois pour tout titulaire d'une bourse en congé parental payé le 1^{er} avril 2019 ou après, y compris les personnes dont le congé parental a commencé avant cette date. Le changement s'applique aux titulaires d'une bourse d'études supérieures ou d'une bourse postdoctorale d'un organisme subventionnaire ainsi qu'aux étudiants et aux boursiers qui sont payés à même la subvention de leur directeur de recherche accordée par l'un des organismes.

Approuvé par :

Original signé par :

Ted Hewitt, Ph. D.
Président
CRSH

Ottawa, Canada
Le 29 novembre 2019

Approuvé par :

Original signé par :

Patricia Sauvé-McCuan
Vice-présidente et dirigeante
principale des finances
CRSH

**Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019**

5. État des autorisations (non audité)

	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
<i>(en milliers de dollars)</i>						
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	36 500	7 805	15 016	30 072	7 581	13 245
Crédit 5 – Subventions et bourses	891 785	221 296	417 361	785 708	216 211	389 072
Autorisations législatives budgétaires						
Régimes d'avantages sociaux des employés	3 768	936	1 872	3 043	734	1 467
Dépense des revenus en vertu du paragraphe 4(2) de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	95	-	-	95	-	-
Autorisations budgétaires totales	932 148	230 037	434 249	818 918	224 526	403 784

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel
du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
pour le trimestre terminé le 30 septembre 2019

6. État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non audité)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2019-2020			Exercice 2018-2019		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2019	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2018	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	28 696	6 829	13 892	23 986	7 542	13 130
Transport et communications	1 945	263	408	1 647	131	345
Information	1 588	92	158	1 466	112	227
Services professionnels et spéciaux	6 149	955	1 507	4 414	438	692
Location	868	120	365	935	63	243
Services de réparation et d'entretien	152	29	45	92	20	21
Services publics, fournitures et approvisionnements	105	1	32	91	1	33
Acquisition de matériel et d'outillage	814	452	478	545	8	21
Autres subventions et paiements	46	-	3	34	-	-
Paiements de transfert	891 785	221 296	417 361	785 708	216 211	389 072
Dépenses budgétaires totales	932 148	230 037	434 249	818 918	224 526	403 784